

MODALITÉS ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTIONS (nouveaux élèves ou nouvelles activités)

★ Pour les nouvelles inscriptions à [l'Eveil Artistiques](#) (musique & danse pour enfants de [4 ans](#)) et au [Jardin Musical](#) (enfants de [5 et 6 ans](#)) :

Inscriptions par téléphone uniquement, le lundi 3 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h aux contacts suivants : 05 62 13 21 62 ou 05 61 07 03 96
- **Priorité aux enfants domiciliés à Tournefeuille -**



★ Pour les autres activités de l'École d'Enseignements Artistiques (pour les nouveaux élèves ou choix d'une nouvelle activité) :

**Uniquement en ligne sur le PORTAIL CITOYENS
du Mardi 4 juin au samedi 15 juin 2024 inclus**
(dans la limite des places disponibles)

**Sur le portail Citoyens, vous devrez cliquer
sur « Nouvelles démarches » puis sur l'icône EEA**

Pour les inscriptions, un justificatif de domicile de 3 mois doit être fourni, sauf si vous l'avez déjà transmis avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse.

QUOTIENT FAMILIAL (QF) : Si celui-ci a déjà été fourni avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse, il n'est pas nécessaire de le joindre à nouveau au formulaire d'inscription.

ATTENTION : Fournir le **QF** du mois de **JANVIER 2024** (et non d'un autre mois de l'année 2024). Ce QF sera appliqué jusqu'en mars 2025.

En l'absence de l'une de ces pièces, le QF maximum sera appliqué sans rétroactivité.



MODALITES FINANCIERES : Tarifs 2024/2025 disponibles sur le Site de la Ville

- Appel à cotisation envoyé à terme échu en janvier, en avril et en juillet.
- Droits annuels d'inscription sont à régler avec la facture du 1^{er} trimestre (janvier 2025).
- Fournitures annuelles pour les Arts visuels et/ou pour le Théâtre animé à régler avec la facture du 1^{er} trimestre (janvier 2025)
- Prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) pour ceux qui le souhaitent
- Paiement en ligne sur le *Portail Citoyens* de la Ville ou bien au guichet de la Mairie Annexe impasse Max Baylac.

Le mandat de prélèvement et le questionnaire de santé (pour la danse) seront en pièces jointes dans le formulaire d'inscription.